

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation

## **AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA BETTERAVE ET DU SUCRE**

L'association interprofessionnelle de la betterave et du sucre (AIBS) a demandé une extension de son accord portant sur des cotisations financières visant à financer des actions d'intérêt général pour la filière française du sucre pour la campagne 2019-2020.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationcvo-grandescultures@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-grandescultures@agriculture.gouv.fr) en indiquant en objet du message « AIBS 2019-2020 »

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau des grandes cultures, semences végétales et des produits transformés, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

## Répartition par nature des projets d'actions de l'AIBS en 2020 et de leurs financements

<b>Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS)</b>	Financements assurés à partir des CVO des planteurs et des fabricants dans le cadre de l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS)
<b>Période</b>	<b>Année 2019/2020</b>
<b>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :</b>	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en euros)
<b>Financement total</b>	<b>8 901 292</b>
<i>a) connaissance de la production et des marchés</i>	144 000
Veille économique (AIBS)	144 000
<i>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union</i>	75 000
Evolution de l'accord interprofessionnel applicable aux livraisons de betteraves (AIBS)	75 000
<i>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production:</i>	<b>5 361 762</b>
<b>Communication et conseil (ITB)</b>	<b>1 311 238</b>
Professionnels et décideurs : Institut Benjamin Delessert (CULTURES SUCRE)	327 765
Professionnels et décideurs : communication scientifique (CULTURES SUCRE)	253 516
Professionnels et décideurs : veille - documentation - E reputation (CULTURES SUCRE)	368 911
Professionnels et décideurs : enseignement-métiers de bouche (CULTURES SUCRE)	389 672
Professionnels et décideurs : actions vers décideurs (CULTURES SUCRE)	438 442
Grand public : internet et éco système digital (CULTURES SUCRE)	263 294
Grand public : relations presse (CULTURES SUCRE)	68 388
Grand public : événements (CULTURES SUCRE)	346 520
Grand public : éditions grand public (CULTURES SUCRE)	67 032
Grand public : stratégie de communication (CULTURES SUCRE)	736 470
Collective du bioéthanol (AIBS)	238 800
Salon International de l'Agriculture (AIBS)	168 000
Bioéthanol : lobbying (AIBS)	103 800
Bioéthanol : digital (AIBS)	66 000
Communication (AIBS)	84 000
Coordination CULTURES SUCRE (AIBS)	92 656
Coordination ITB (AIBS)	37 268
<i>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement:</i>	<b>3 320 530</b>
Agronomie (ITB)	702 831
Agro-équipement (ITB)	109 521
Bio-agresseurs (ITB)	1 030 130
Caractérisation matériel génétique (ITB)	1 260 109
Monitoring de la culture (ITB)	126 170
Coordination ITB (AIBS)	91 768
<b>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</b>	<p>Les cotisations seront levées par l'AIBS auprès des planteurs et des fabricants. Ces derniers percevront la cotisation planteurs et la reverseront à l'AIBS au plus tard le 15 avril 2020, comme la cotisation fabricants. La cotisation des planteurs est de 0,115 euros par tonne de betteraves livrées et payées au cours de la campagne 2019/2020. La cotisation des fabricants est de 0,105 euros par tonne de betteraves livrées et payées au cours de la campagne 2019/2020. Les tonnages pris en compte s'entendent de betteraves ramenées à 16°S.</p>